

SELECTION 2020

Auxiliaires de Puériculture

Aides-Soignants

Sélection uniquement sur dossier

L'arrêté relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture est paru : [Arrêté du 07 avril 20](#)

Dans le contexte exceptionnel de mobilisation nationale pour protéger au mieux l'ensemble de la population et éviter les rassemblements et les déplacements propices à la propagation de l'épidémie de covid-19, pour l'année 2020 uniquement, l'entretien prévu à l'article 2 est supprimé. **La sélection est effectuée par le seul examen du dossier.**

Modalités de sélection :

- Sélection uniquement sur dossier
- Etre âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation
- Sans condition de diplôme
- Frais d'inscription : 50 euros non remboursables
- Ouvertes des inscriptions : Jeudi 16 avril 2020
- Clôture des inscriptions : vendredi 29 mai 2020
- Publication des résultats : Lundi 22 juin 2020

SELECTION 2020

Auxiliaires de Puériculture

Aides-Soignants

Dossiers d'inscription :

- Téléchargement sur notre site : <https://irfss-pacac.croix-rouge.fr/>
- Dépôt des dossiers d'inscription :
 - Soit par mail : institut.aix@croix-rouge.fr
 - Soit dans la boîte aux lettres de notre Institut.
 - Soit par la Poste (cachet de La Poste faisant foi)

Formations :

- Rentrée en formation : Lundi 07 septembre 2020
- Nombre de places :
 - pour la formation Auxiliaire de puériculture : 75 places
 - pour la formation Aide-soignant : 50 places

Les formations sont subventionnées
par le Conseil Régional PACA



Pour toutes informations complémentaires, cliquez sur les liens suivants
pour accéder aux dossiers d'inscription :

- dossier [Auxiliaire de puériculture](#)
- dossier [Aide-soignant](#)